



## Comité d'établissement : les propositions de la CFDT

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet, vous allez voter pour les élections des Délégués du Personnel (DP) et du Comité d'Etablissement (CE).

Par votre vote, vous déciderez des aides que vous percevrez pour les 4 ans à venir voire plus.

**La CFDT ne se contente pas de promettre, elle tient parole. Lors des précédentes élections :**

- *Nous avons dit en 2006 : La CFDT propose d'augmenter la prime de rentrée scolaire de 123 € à 130 € pour les enfants de 6 à 19 ans. Nous l'avons fait.*  
**Nous disons, la CFDT propose d'augmenter la prime de rentrée scolaire de 14 € en la portant à 144 € dès juillet 2010.** (Plafond maxi autorisé par l'URSSAF)
- *Nous avons dit en 2006 : La CFDT propose d'augmenter les primes mariage et naissance de 123 € à 130 €. Nous l'avons fait.*  
**Nous disons, la CFDT propose d'augmenter ces 2 primes de 14 € en les portant à 144 € dès juillet 2010.** (Plafond maxi autorisé par l'URSSAF)
- *Nous avons dit en 2006 : La CFDT propose d'augmenter les chèques cadeaux de Noël de 3 € pour les enfants de 0 à 5 ans, de 4 € pour les enfants de 6 à 9 ans, de 5 € pour les enfants de 10 à 12 ans et de 6 € pour les enfants de 13 à 16 ans. Nous l'avons fait.*  
**Nous disons, la CFDT propose d'augmenter de 4 € (0 à 5 ans), de 5 € (6 à 9 ans), de 6 € (10 à 12 ans) et de 7 € (13 à 16 ans) pour le Noël 2010.**
- *Nous avons dit en 2006 : la CFDT propose d'augmenter la part restaurant du CE du pourcentage de l'augmentation du prix global du repas. Nous l'avons fait.*  
**Nous disons : cette proposition nous la renouvelons. Ainsi, la part du consommateur augmentera au même rythme que la part CE et employeur.**
- *Nous avons dit en 2006 : la CFDT propose d'augmenter la participation du CE dans la couverture maladie des non-cadres conformément tel que c'est prévu dans l'accord. Nous l'avons fait.* **Nous disons, nous renouvelons cette proposition.**
- *Nous avons dit en 2006 : La CFDT propose d'augmenter les aides chèques vacances de 10 € dans chaque tranche et de 10 € le forfait enfant pour le porter de 50 € à 60 €. Nous l'avons fait. Et nous avons même fait beaucoup mieux : (voir tableau):*

	Impôt sur les revenus ligne (14)	Si plan d'épargne chèques vacances en 2010	Sans plan d'épargne chèques vacances en 2010
<b>T1</b>	< ou = 934 €	610 € (en 2006) + <b>190 € = 800 €</b>	430 € (en 2006) + <b>190 € = 620 €</b>
<b>T2</b>	> 934 € et < ou = 1556 €	450 € (en 2006) + <b>140 € = 590 €</b>	310 € (en 2006) + <b>140 € = 450 €</b>
<b>T3</b>	> 1556 € et < ou = 2333 €	330 € (en 2006) + <b>100 € = 430 €</b>	220 € (en 2006) + <b>90 € = 320 €</b>
<b>T4</b>	> 2333 €	220 € (en 2006) + <b>60 € = 280 €</b>	130 € (en 2006) + <b>60 € = 190 €</b>

**Le forfait enfant chèques vacances est lui passé de 50 € par enfant en 2006 à 80 € en 2010.**

## Des propositions d'augmentations nouvelles :

- **Aides aux voyages :** La CFDT propose d'augmenter le plafond de l'aide aux voyages des adultes de 30 % pour le porter à 1 000 € (au lieu de 763 € actuellement) avec effet rétroactif au début de l'année 2010. Le plafond pour les enfants sera portée à 400 € (au lieu de 381,50 actuellement) avec effet rétroactif au début de l'année également.  
*Exemple : un salarié dont le quotient familial lui permet de percevoir 8 % de la base de calcul qui a eu, en 2010, une aide aux voyages de 61,04 € pour lui et sa conjointe et 381,50 € pour leur enfant, percevra en plus 18,96 € + 18,50 € pour l'enfant soit 37,46 € de plus au total pour l'année 2010. (L'aide du CE peut varier de 8 % à 41 % du plafond du fonction du quotient familial)*
- **Primes de rentrée scolaire pour les 5 ans :** La CFDT propose de créer une nouvelle aide pour les enfants de 5 ans en dernière année de maternelle qui dès la rentrée scolaire de septembre percevront une prime de rentrée scolaire de 144 € également.
- **Aides aux vacances enfants :** La CFDT propose d'augmenter de 50 % les aides aux vacances enfants avec effet rétroactif au début de l'année 2010 : les aides colonies et camps de vacances ; centres aérés et clubs de plage, classes vertes, de neige et découvertes ; séjours linguistiques et touristiques ; les stages culturels et sportifs.  
*Exemple : une ou un salarié(e) qui a envoyé son enfant en classe de neige pendant 7 jours a perçu 49 € d'aide. Il percevra donc 24,5 € de plus pour le séjour de cet enfant. Il disposera encore de 21 jours pour l'envoyer par exemple en colonie de vacances et percevoir une aide de 6,4 € X 1,5 (augmentation de 50 %) X 21 jours soit 201,6 € (le montant de l'aide sera plafonné au frais réels).*
- **Aides à la crèche (0 à 3 ans) :** La CFDT propose de doubler l'aide à la crèche avec effet rétroactif au début de l'année 2010. L'aide pour une journée de crèche ou de garde à domicile sera portée de 3,8 € à 7,6 € par jour ou de 0,50 € de l'heure à 1 € de l'heure.  
*Exemple : un ou une salarié(e) qui a perçu 500 € d'aide à la crèche depuis le début de l'année percevra immédiatement 500 € de plus. Pour les mois suivants, l'aide sera doublée (dans la limite des frais réels et des règles URSSAF, c'est-à-dire 1 830 € pour l'aide aux crèches par an).*
- **Aides à la garde d'enfants (3 à 6 ans) :** La CFDT propose de doubler l'aide à la garde d'enfants pour la porter de 117,60 € à 236 € avec effet rétroactif au début de l'année 2010

## Les autres aides :

De plus, la CFDT propose de maintenir au même niveau (celui de 2010) toutes les autres aides dont vous avez bénéficié : Chèques vacances (avec bonus), aides aux études, coupons sport et chèques culturels, location ski, chèques emploi service universel.

La CFDT propose de maintenir les aides aux enfants de salarié(e)s ou retraité(e)s décédé(e)s au travers des aides chèques cadeaux de Noël, primes de rentrée scolaire, aides aux études, forfait enfants chèques vacances. L'aide minimum perçue est équivalente à l'aide perçue par un actif. Ces aides peuvent varier du simple au double de celles d'un actif en fonction du niveau d'imposition.

La CFDT propose de continuer à participer au règlement de la couverture sociale complémentaire pour les veuves ou veufs de salarié(e)s décédé(e)s ou de retraité(e)s.

La CFDT propose que le CE continue de venir en aide aux salarié(e)s qui rencontrent des difficultés financières et qui en font la demande au travers de Comité d'Entraide.

Les améliorations que la CFDT vous propose et qu'elle soumet à vos votes sont des engagements pour la totalité de son mandat jusqu'en 2014 et au-delà si vous lui renouvelez votre confiance. Les augmentations qui vous sont proposées seront des acquis si vous donnez par vos votes une majorité claire à la CFDT au Comité d'Etablissement lui permettant de transformer ces propositions en budget.

Le 1<sup>er</sup> juillet, pour les élections du Comité d'Etablissement et des Délégués du Personnel, votez CFDT